



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 décembre 2013  
Français  
Original : anglais

Soixante-huitième session  
Point 21 de l'ordre du jour

## Mondialisation et interdépendance

### Rapport de la Deuxième Commission\*

*Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Juliet **Hay** (Nouvelle-Zélande)

#### I. Introduction

1. A sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 20 septembre 2013, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-huitième session la question intitulée :

« Mondialisation et interdépendance :

- a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance;
- b) Science et technique au service du développement;
- c) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire;
- d) Culture et développement »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a tenu une discussion de fond sur la question à ses 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> séances, le 23 octobre 2013. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants ([A/C.2/68/SR.18](#) et [19](#)). On se référera également au débat général que la Commission a tenu à ses 3<sup>e</sup> à 7<sup>e</sup> séances, du 9 au 11 octobre (voir [A/C.2/68/SR.3](#) à [SR.7](#)). Il est rendu compte de la suite des débats de la Commission sur la question dans les additifs au présent rapport.

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

\* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en cinq parties, sous les cotes [A/68/440](#) et [Add.1](#) à 4.



**Point 21 a)**

**Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance**

Rapport du Secrétaire général sur le rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance ([A/68/259](#))

Lettre datée du 30 septembre 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Bureau de coordination internationale des pays les moins avancés transmettant le texte de la Déclaration adoptée à la réunion ministérielle annuelle des pays les moins avancés, tenue à New York le 27 septembre 2013 ([A/C.2/68/3](#))

Lettre datée du 10 octobre 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/C.2/68/5](#))

**Point 21 b)**

**Science et technique au service du développement**

Rapport du Secrétaire général sur la science et la technique au service du développement ([A/68/227](#))

Lettre datée du 8 octobre 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/68/518](#))

Lettre datée du 30 septembre 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Bureau de coordination internationale des pays les moins avancés transmettant le texte de la Déclaration adoptée à la réunion ministérielle annuelle des pays les moins avancés, tenue à New York le 27 septembre 2013 ([A/C.2/68/3](#))

**Point 21 c)**

**Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire**

Rapport du Secrétaire général sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire ([A/68/265](#))

Lettre datée du 10 octobre 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/C.2/68/5](#))

**Point 21 d)**

**Culture et développement**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ([A/68/266](#))

Lettre datée du 10 octobre 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/C.2/68/5](#))

4. À la 18<sup>e</sup> séance, le 23 octobre, la Commission a entendu des déclarations liminaires des personnes suivantes : le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique (Département des affaires économiques et sociales), au titre de la question subsidiaire c); le Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), au titre de la question subsidiaire d); la représentante de la CNUCED, au titre de la question

subsidaire c); et le représentant du Département des affaires économiques et sociales, au titre de la question subsidiaire a) (voir [A/C.2/68/SR.18](#)).

5. À la même réunion, les représentants du Département des affaires économiques et sociales, de l'UNESCO et de la CNUCED ont répondu aux questions du représentant du Suriname (voir [A/C.2/68/SR.18](#)).

---